



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires de la Loire

e-LISE@ 42



**La e-Lettre d'Information du SEADER de la Loire – N° spécial
aide conjoncturelle aux élevages porcins
Le 22 février 2022**

Éditorial

L'équilibre économique de nombreuses exploitations agricoles est significativement fragilisé par les conséquences de la crise de la Covid-19. Dans ce contexte difficile, la **filière porcine** fait face à une **hausse des coûts de production** combinée à une **baisse des cours de la viande** depuis septembre dernier, dégradant fortement la trésorerie des entreprises de la filière.

Face à cette situation, le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** met en place un plan de sauvegarde national d'un montant total de 270 M€, comprenant une **aide d'urgence de 75 M€**. Cette aide d'urgence sera complétée ultérieurement par d'autres dispositifs ouverts à l'ensemble des éleveurs professionnels de porcs.

Qui est concerné par cette aide d'urgence ?

Tous les **éleveurs professionnels de porcs** sauf :

- **ceux travaillant à façon pour un tiers**, ou travaillant en **contrat d'intégration**, et n'étant donc pas propriétaires des animaux,
- les exploitations agricoles concernées par une **procédure de liquidation** judiciaire au 31 décembre 2019.

Critères d'éligibilité de l'aide d'urgence

Les exploitations sont **éligibles** dès lors :

- qu'elles ont atteint à compter du **1^{er} janvier 2022** et pendant **1 mois glissant** un **seuil critique de 80 % de consommation de la ligne de trésorerie d'engagement en crédits court terme**,
- et qu'elles ont engagé une démarche de demande de **prêt garanti par l'État** (PGE), quelle qu'en soit l'issue.

Si seul le premier critère est respecté, les dossiers seront soumis à la cellule départementale de crise qui décidera de l'attribution de l'aide.

Qui est
concerné par
cette aide
d'urgence ?

Critères
d'éligibilité de
l'aide d'urgence

Modalités de
dépôt de la
demande
d'aide
d'urgence

Assistance

Modalités de dépôt de la demande d'aide d'urgence

Le **formulaire** de demande, joint à ce message ainsi qu'**une Foire Aux Questions** (FAQ), sont disponibles sur le site des services de l'État dans la Loire :

<http://www.loire.gouv.fr/aide-conjoncturelle-aux-elevages-porcins-2022-a8581.html>.

La demande d'aide, complète et attestée par un comptable ou la banque, devra être envoyée par **courrier** à la DDT de la Loire **avant le 9 mars 2022** inclus à l'adresse suivante :

DDT de la Loire – Service Économie Agricole
2, Avenue de Grüner BP 90509
42007 St Etienne Cedex 1

Assistance

La DDT répond à vos questions :

- par **téléphone** : 04.77.43.31.74. ou 04.77.43.80.45
- par **mail** : ddt-aidesconjoncturelles@loire.gouv.fr

Bonne déclaration !

Retrouvez toutes les ELISE@42 [ici](#).

e-LISE@ 42

Crédits photos : DDT42

Directrice de la publication : Elise REGNIER

Pour consulter les anciens numéros d'e-LISE@ 42 : www.loire.gouv.fr